

TROPHEE JEAN BLAT 2019



Jean Blat président-fondateur de l'Ecole de Paris des Métiers de la Table

L'EPMT organise sa 6^{ème} édition du Trophée Jean Blat,
afin d'honorer la mémoire de Monsieur Jean Blat et de sa devise :
« La table est le rendez-vous privilégié des relations humaines »

Le Mardi 26 mars 2019 au Lycée René Auffray

Ce concours a pour objectif de valoriser les métiers des services en restauration et de mettre en avant les équipes pédagogiques, les apprentis et les élèves de ce secteur d'activités.

Les équipes seront constituées d'un binôme d'apprentis ou d'élèves serveurs et cuisiniers (CAP/BAC PRO/MAN/BTS)

Vous trouverez, ci-dessous, le règlement de ce concours.

Nous espérons que ce concours suscitera votre intérêt et restons à votre disposition pour échanger à ce propos. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous inscrire au plus tôt.

Le Président de ce concours est Monsieur Eric Blat.

L'excellence par l'alternance

Les dossiers de participation seront à envoyer sandrine.costantino@gmail.com avant le 25 Octobre 2018.

Présentation du sujet

Dressage d'une table de 2 couverts sur le thème du :

Val de Loire

L'interprétation de la thématique est libre, afin de laisser la possibilité aux deux candidats de chaque équipe de faire appel à leur imagination et à leur créativité.

Cependant les trois bases immuables de la mise en place sont à respecter impérativement :

Esthétisme, Propreté et Praticité

La thématique de cette session peut être traitée sous plusieurs angles : gastronomique, table d'hôtes, bistronomique, contemporain, vintage, saisonnalité, régional etc...

Atelier 1 : Quizz de 10 questions

Objectif : évaluer les connaissances générales liées à l'art de la table.

Epreuve ayant lieu en salle de classe informatique sous la forme d'un questionnaire numérisé.

Type de questions pouvant intégrer le quizz :

Qui a dit « La table, c'est l'endroit de détente et de convivialité par excellence... C'est pourquoi, il faut également utiliser son imagination pour venir compléter les efforts de la cuisine. » ?

Atelier 2 : Mise en place de la table et argumentation

Objectif : Dressage d'une table de 2 personnes, lié à la thématique imposée par le règlement du Trophée Jean Blat et réalisable dans un restaurant, un hôtel ou table d'hôte. Création de la décoration de table et argumentation devant le jury

Matériel mis à disposition des candidats :

Une table ronde diamètre (90 cm) nappée (vous pouvez prévoir un napperon, chemin de table, etc...)

Règlement du concours

Article 1^{er}. Profil des candidats

Ce concours est ouvert aux apprentis ou élèves en formation salle ou sommellerie (CAP, BAC PRO, MAN, BTS, MC) de tous les établissements franciliens.

La sélection se fera dans la limite des 12 places disponibles

(1 place= 1 binôme -1cuisinier et 1 serveur-).

Article 2. Justificatifs

Etablissement du dossier de candidature

Les candidats doivent justifier

- 1) de leur nom, prénom
- 2) de la durée de leur apprentissage ou de scolarité par une attestation

Article 3. Date et horaires du Trophée Jean Blat

Les organisateurs ont arrêté la date des épreuves, ainsi que le lieu où elles vont se dérouler.

Le 26 mars 2019 au Lycée René Auffray à Clichy La Garenne

Début des épreuves à 8h00 par un quizz de 15 minutes, suivi de l'épreuve du dressage de table (1h00).

Article 4. Matériel apporté par le candidat

Les candidats doivent apporter tout le matériel (vaisselle, couverts, verrerie, linge, accessoires) qui leur est nécessaire et leur uniforme.

Article 5. Lieu

Les épreuves pratiques se déroulent dans la salle du restaurant d'application, sous la direction d'un Président de jury qui donnera toutes les instructions nécessaires.

Article 6. Composition du Jury

Le jury est composé par des professionnels de la restauration.

Article 7. Notation

Le jury des épreuves examine, apprécie et note la mise en place.

La notation finale est sur 20 points.

Le binôme de candidats ayant obtenu la meilleure note à l'ensemble des deux ateliers recevra le Trophée Jean Blat décerné par l'EPMT, lors d'une cérémonie à l'EPMT et dont la date reste encore à préciser.

Article 8. Médiatisation et droit à l'image

Afin d'assurer la bonne promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le Prix Trophée Jean Blat fera l'objet d'une communication spécifique sur les supports de l'EPMT, notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les médias.

Les élèves et les apprentis sont invités à poster les photos de leur réalisation sur leurs comptes Instagram, Facebook et Twitter avec #trophéejeanblat et en identifiant l'EPMT.

Article 9. Proclamation des résultats

Le Président du jury proclamera les résultats en indiquant le nombre de points acquis par chaque candidat le jour même des épreuves.

Article 10. Réclamation

Dès lors que le jury aura délibéré, sa décision sera sans appel et aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 11. Acceptation du présent règlement

Toute participation au Trophée Jean Blat implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 12. Propriété

Le Trophée Jean Blat est la propriété de l'EPMT.

Article 13. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale et cela par lettre recommandée avec accusé de réception.

Grille d'évaluation

TROPHEE JEAN BLAT 2019

Equipe N°....

| Critères d'évaluation | Points | | | | | | | | | | |
|---|--------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| Atelier 1: | | | | | | | | | | | |
| - Quizz | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Atelier 2 | | | | | | | | | | | |
| - Dressage de table: | | | | | | | | | | | |
| Organisation du poste de travail | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Réalisation du travail avec rapidité, aisance et en respectant les règles d'hygiène | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| -Résultat final | | | | | | | | | | | |
| Pertinence dans les choix de la verrerie, de la vaisselle, des couverts et du linge | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Pertinence du choix des éléments sonores, olfactifs et visuels | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Adaptabilité de la réalisation dans un contexte professionnel | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Originalité du centre de table | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Créativité, harmonie et originalité de l'ensemble de la table | 0 | 2 | 4 | 6 | | | | | | | |
| - Présentation et argumentation par le candidat de son travail | | | | | | | | | | | |
| Capacité à s'exprimer (aisance orale, vocabulaire professionnel) | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Comportement non verbal (gestuelle, tenue vestimentaire) | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Capacité à justifier ses choix par rapport à la thématique | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |
| Pertinence des réponses apportées aux questions posées par le jury | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | | |

| | |
|-------|------------------------|
| TOTAL |/ 36 >>/ 20 |
|-------|------------------------|

FICHE DE CANDIDATURE ET D'ENGAGEMENT
(Remplir une fiche de candidature pour chaque candidat)
Épreuve 2019

Lycée ou CFA représenté :

Nom du candidat(e) :

Prénom du candidat(e):

Adresse personnelle :

Téléphone portable:

Adresse mail :

Nom de l'entreprise de formation (pour les apprenti(e)s) :

Adresse :

Maître d'apprentissage :

Téléphone portable :

Adresse Mail :

Le cas échéant :

Je confirme avoir demandé l'autorisation à mon maître d'apprentissage pour ma participation au concours le 26 mars 2019 (joindre l'autorisation)

Je déclare mon engagement pour le Trophée Jean Blat et déclare vouloir me conformer au règlement de ce concours, en acceptant toutes les décisions du jury.

Fait à

Signature

Dossier de participation à renvoyer par mail à sandrine.costantino@gmail.com avant le 25 octobre 2018.

DROIT A L'IMAGE

TROPHÉE JEAN BLAT

Je soussigné(e) : (nom, prénom, qualité)

.....
.....

Domicilié(e) au : (n°, rue, ville)

.....
.....

- Autorise l'EPMT (École de Paris des Métiers de la Table) à utiliser mon image et mes propos dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par l'EPMT dans le cadre du Trophée Jean Blat.

- N'autorise pas l'EPMT (École de Paris des Métiers de la Table) à utiliser mon image et mes propos dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par l'EPMT dans le cadre du trophée Jean Blat.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation de mon image et de mes propos dans le cadre de la communication du Trophée Jean Blat (ou par les partenaires de l'EPMT autorisés) notamment sur les réseaux sociaux, le site internet de l'école, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'EPMT qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image ou de mes propos dans le cadre précité.

Fait à le / /

Signature « Lu et approuvé »